Mairie de
Saint-Jean-Saint-Nicolas
05260

ARRETE MUNICIPAL N°2026-VOI169

ARRETE DU MAIRE RELATIF A :
La circulation et au stationnement
Le mercredi 11 novembre 2026
Cérémonie du 11 novembre - Route de Saint-Jean (RD 43)

Le maire de la commune de Saint-Jean Saint-Nicolas

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L2213-1 et L.2213.2,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** l'organisation de la cérémonie du 11 novembre qui aura lieu le mercredi 11 novembre 2026 Place de la Mairie – Pont du Fossé – 05 260 SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS,
- **Considérant** que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation sur le Route de Saint-Jean, le mardi 11 novembre, à cette occasion.

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules est interdite :

- sur la Route de Saint-Jean (RD43) de l'intersection de la rue de la Tourné (VC B41) à l'intersection de la Grand Rue (RD 944), le mercredi 11 novembre 2026 de 11h00 à midi (sauf pour les véhicules de service et les services d'urgences).
- sur la Place de la Mairie (VC C8), le mercredi 11 novembre 2026 de 11h00 à midi (sauf pour les véhicules de service et les services d'urgences).

Article 2 : Tout stationnement dans le périmètre cité à l'article 1 sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

Article 3 : En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement, dans les deux sens, comme suit :
- voie départementale n°944 ; Grand Rue
- voie communale n°B41 ; rue de la Tournée

Article 4 : Les riverains devront prendre leurs dispositions afin de respecter le présent arrêté.

Article 5 : La signalétique correspondante sera mise en place par le service technique de la commune.

Article 6 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de St-Bonnet, la brigade de Pont du Fossé, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à St-JEAN St- NICOLAS, le 21 OCT 2026

Le Maire,
Rodolphe PAPET

MAIRIE DE SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS * HAUTES-ALPES *

2, Place de la Mairie 05260 Saint-Jean-Saint-Nicolas (Hautes-Alpes)
☎ : 04.92.55.92.80 Fax : 04.92.55.95.29 Mail : mairie@st-jean-st-nicolas.fr www.st-jean-st-nicolas.fr